

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Musée des Beaux-Arts - Convention à passer entre la Ville et l'Ecole du Louvre pour l'organisation de cours - Année scolaire 2010-2011**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, créé en 1882, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations et de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre celle-ci à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle organise en collaboration avec des musées, et à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales, des cours.

Leur programme varie selon les villes et peut être constitué de cycles d'initiation à l'histoire générale de l'art, des cycles thématiques ou des journées d'étude liées à un événement muséographique.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Dijon accueille dans ce cadre des cycles de cours dont les modalités d'organisation ont été fixées par différentes conventions annuelles, en 1993 et depuis 2003.

Il est proposé que la collaboration entre la Ville et l'Ecole du Louvre se poursuive pendant l'année scolaire 2010-2011, dans le cadre de l'organisation d'un cycle de six cours thématiques pour lequel une nouvelle convention doit être conclue.

Le thème proposé pour cette année par l'Ecole du Louvre est « L'abstraction et la figuration au XXème siècle ». Ce cycle aura pour but de montrer que les deux tendances majeures que sont l'abstraction et la figuration dans la peinture du XXème siècle, bien qu'apparaissant comme indépendantes, partagent des liens génétiques forts.

Comme pour l'année scolaire 2009-2010, les cours se tiendront cette année dans la salle de conférences de La Nef.

Les frais d'inscription ont été fixés par l'Ecole du Louvre conformément à sa grille tarifaire pour les cours thématiques décentralisés en région.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

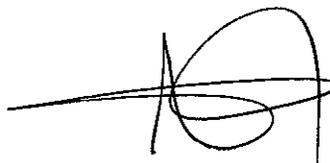
1 - décider de reconduire la collaboration entre la Ville et l'Ecole du Louvre, pour l'organisation au Musée des Beaux-Arts, d'un cycle de six séances de cours, pendant l'année scolaire 2010-2011 ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 4/10/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 OCT. 2010



# VILLE DE DIJON

## CYCLE DE COURS

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DU LOUVRE

Entre

**La Ville de Dijon**, représentée par son Maire en exercice agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2010,

d'une part,

Et

**L'Ecole du Louvre**, dont le siège est à PARIS, Palais du Louvre, place du Carrousel, Porte Jaujard, 75038 Paris Cedex 01, représentée par Monsieur Philippe DUREY, directeur, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de l'Ecole du Louvre,

d'autre part,

#### **PREAMBULE :**

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations, et de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Ville de Dijon, désireuse d'accompagner la politique d'animation du Musée des Beaux-Arts de Dijon, a souhaité faire appel à l'expérience et à la compétence de l'Ecole du Louvre pour élaborer le programme culturel et pédagogique faisant l'objet de la présente convention et joint en annexe.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## ARTICLE 1 - PROGRAMME

L'École du Louvre et la Ville de Dijon ont arrêté en concertation pour l'année 2010-2011 le programme suivant :

- un cycle thématique de 6 séances, de 1h30 chacune, intitulé « *L'Abstraction et la Figuration au XX<sup>e</sup> siècle* », du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 au vendredi 27 mai 2011.

Le programme détaillé de ce cycle figure en annexe à la présente convention.

L'École du Louvre se réserve la possibilité d'annuler tout cycle si, 15 jours avant la date de la première séance, il comporte moins de 30 inscrits payants.

L'École du Louvre ne procédera alors à d'autre dédommagement que le remboursement des inscrits si elle a déjà encaissé leurs paiements.

## ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DES PARTIES

L'École du Louvre, pour l'ensemble des cours :

- assure la publicité au niveau national,
- prend en charge la rémunération et les frais de déplacement des intervenants,
- fournit le matériel pédagogique (bibliographies, diapositives, etc.),
- délivre les cartes d'auditeur,
- s'engage à remplacer ou à rembourser tout cours annulé de son fait.

La Ville de Dijon, pour l'ensemble des cours :

- met à la disposition de l'École du Louvre une salle de conférences d'une capacité d'accueil de 180 places,
- fournit le matériel nécessaire à la projection,
- met à la disposition de l'École du Louvre un projectionniste et un personnel d'accueil et de surveillance,
- prend en charge l'édition et la diffusion des programmes au niveau régional,
- prend en charge la collecte des inscriptions au cycle et leur encaissement,
- vérifie l'inscription des personnes se présentant pour les cours et fait émarger celles dont l'inscription est prise en charge dans le cadre de la formation continue,
- prend en charge les frais d'hébergement et de restauration éventuels des intervenants (une nuit d'hôtel + petit déjeuner et un repas), ou un panier repas si l'intervenant repart le soir-même,
- prend en charge la totalité des frais (transport, rémunération, hébergement et restauration de l'intervenant) inhérents au report d'une séance annulée de son propre fait.

## ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES

L'inscription se fera aux tarifs suivants :

- plein tarif : **48 euros**
- tarif réduit : **30 euros**
- tarif formation continue : **60 euros.**

Le tarif réduit sera accordé :

- aux jeunes âgés de moins de 28 ans au 31 décembre 2011, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité ou passeport),
- aux demandeurs d'emploi, sur présentation d'une attestation de demandeur d'emploi datant de moins de 6 mois,

-aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ou du revenu de solidarité active (RSA), sur présentation d'une attestation de bénéficiaire du RMI ou du RSA datant de moins de 6 mois.

Les inscriptions dans le cadre de la formation continue feront l'objet d'une convention entre l'employeur de l'auditeur et l'École du Louvre, et d'un règlement spécifique à ce titre.

Les recettes provenant des inscriptions et les dépenses correspondant au reversement à l'École du Louvre sont inscrites au budget de la Ville de Dijon.

La Ville de Dijon versera à l'École du Louvre la somme correspondant au montant global des droits d'inscription (hors formation continue), par virement administratif à l'attention de Régie avances recettes École du Louvre, code banque 10071, code guichet 75000, numéro de compte : 00001004087, clé 41 (domiciliation RGFIN Paris Siège). Ce versement sera accompagné d'un état nominatif et détaillé par tarif des personnes inscrites, et des justificatifs relatifs au tarif réduit.

#### **ARTICLE 4 - COMPTE-RENDU**

Les parties conviennent d'établir un compte-rendu de cette action commune au plus tard le 31 juillet 2011.

#### **ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les partenaires et est valable jusqu'au 30 juin 2011.

#### **ARTICLE 6 - ASSURANCES**

Chaque partie fait siennes toutes les conséquences dommageables liées à l'exécution ou l'inexécution de ses obligations et souscrit si besoin auprès d'une compagnie d'assurances une police couvrant ces risques de responsabilité.

#### **ARTICLE 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Dans l'exécution de ses obligations à caractère pédagogique (bibliographies, diapositives, etc.), l'École du Louvre veille au respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Pour sa part, la Ville de Dijon veillera à ce qu'aucun enregistrement des enseignements ou aucune diffusion des documents distribués en cours n'ait lieu, sous peine de poursuites.

#### **ARTICLE 8 - RESILIATION**

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la présente convention si, dans les quinze jours suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie ne s'est pas conformée à une ou plusieurs de ses obligations.

## **ARTICLE 9 - LITIGES**

Les parties mettent en œuvre tous les moyens pour tenter de régler à l'amiable les éventuels litiges qui pourraient naître pendant l'exécution ou lors de la rupture de la présente convention. Toute contestation relative à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif compétent.

Fait à Dijon, le  
en trois exemplaires originaux.

---

Pour la Ville de Dijon, Le Maire  
L'adjoint délégué à la Culture  
et au Patrimoine Municipal,

Le Directeur de l'Ecole du Louvre,

Yves BERTELOOT

Philippe DUREY

## L'Abstraction et la Figuration au XX<sup>e</sup> siècle

*Cycle thématique de 6 séances de 1 h 30, les vendredis de 18 h à 19 h 30,  
La nef, 1 place du théâtre.*

Abstraction et Figuration apparaissent comme les deux tendances majeures à l'œuvre dans la peinture du XX<sup>e</sup> siècle.

Lorsque Picasso déclare que « l'empreinte de l'objet est ineffaçable », Kandinsky s'empare du sujet que sont les couleurs et les formes, et les relations qu'elles entretiennent entre elles sur l'espace de la toile. Dès lors, les possibilités sont démultipliées.

Bien que ces deux optiques semblent agir de façon parallèle et indépendante, nous verrons qu'elles partagent des liens génétiques forts qui dépassent cette dichotomie première, et que la frontière toujours tenue entre ces deux grands ensembles est parfois des plus floues.

- Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011     **Naissance de l'abstraction, un processus pour un langage universel (Kandinsky, Kupka, Mondrian, Malévitch)**  
par Baptiste Brun,  
doctorant en histoire de l'art, chargé de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 8 avril 2011     **« Mécanomorphisme » et « Biomorphisme » dans l'Entre-Deux Guerres** (une circulation des formes du figuratif à l'abstrait)  
par Baptiste Brun,  
doctorant en histoire de l'art, chargé de cours, Ecole du Louvre
- Vendredi 6 mai 2011     **Monstruosités (Picasso, le Surréalisme et la Nouvelle Objectivité),**  
par Baptiste Brun,  
doctorant en histoire de l'art, chargé de cours, École du Louvre
- Vendredi 13 mai 2011     **L'Expressionnisme abstrait ou l'École de New-York** (Pollock, Roethko, Newman et les autres),  
par Baptiste Brun,  
doctorant en histoire de l'art, chargé de cours, École du Louvre
- Vendredi 20 mai 2011     **Un « Art autre » (Dubuffet, Fautrier, Wols et l'Art informel),**  
par Baptiste Brun,  
doctorant en histoire de l'art, chargé de cours, École du Louvre
- Vendredi 27 mai 2011     **Les abstractions européennes à partir de 1950, en regard des tendances figuratives (de Mathieu à Fougeron),**  
par Baptiste Brun,  
doctorant en histoire de l'art, chargé de cours, École du Louvre